

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné (e)

Nom.....Prénom.....

Né(e) leà.....

Demeurant (adresse complète)

.....

.....

.....

Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme, M.

Né(e) leà.....

Depuis le

Fait à

Le.....

Signature de l'hébergeant

Pièces à joindre :

- copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- un justificatif de domicile de l'hébergeant

DEMANDE DE PASSEPORT BIOMETRIQUE

Le dépôt du dossier et le retrait du passeport s'effectuent sur RDV obligatoire au : **04 77 27 40 00 (FEURS)**

GAGNEZ DU TEMPS !

- Faites votre pré-demande en ligne :
<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>
- Achetez vos timbres fiscaux en ligne :
<https://timbres.impots.gouv.fr>

Le demandeur doit impérativement être présent lors du dépôt de la demande :

- Muni du n° de pré-demande ou de l'imprimé de demande complété **en NOIR**
- Muni de tous les justificatifs demandés : **originaux**

Le mineur doit être accompagné par un parent détenteur de l'autorité parentale.

Besoin d'une carte d'identité ou d'un passeport ?

- Vérifiez le titre exigé par le pays de destination :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Documents obligatoires à fournir

FOURNIR ORIGINAUX :

Consultez les pièces à fournir selon votre situation sur : www.service-public.fr

Le formulaire CERFA

A retirer en mairie ou à remplir directement en ligne sur internet :
<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

Les timbres fiscaux

Achat au Trésor Public ou dans les bureaux de tabac ou sur internet :
<https://timbres.impots.gouv.fr/>

86 € pour un majeur

42 € pour un mineur de + de 15 ans

17 € pour les moins de 15 ans

Votre carte d'identité périmée depuis moins de 5 ans ou votre passeport périmé depuis moins de 5 ans

A défaut : une copie intégrale de l'acte de naissance de **moins de 3 mois**

Une photo d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur

Un justificatif de domicile de moins de 1 an : quittance de gaz, d'électricité ou de téléphone, taxe foncière ou taxe d'habitation,.....
(les factures imprimées sur internet sont acceptées)

Ou

Pour les personnes majeures hébergées chez un particulier ou domiciliées chez leurs parents : justificatif de domicile de moins d'1 an au nom de l'hébergeant + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement sur l'honneur (voir modèle au dos à recopier ou à compléter)

Pour les mineurs :

- La pièce d'identité du parent déposant la demande
- En cas de garde alternée : copie de la pièce d'identité et justificatif de domicile de l'autre parent
- En cas de divorce : le jugement définitif **complet**

En cas de renouvellement :

- l'ancien passeport (même très ancien)
- Ou**
- la déclaration de perte (formulaire à remplir sur place)
- Ou**
- la déclaration de vol (en Gendarmerie)

En cas de divorce et si l'épouse conserve son nom marital : le jugement de divorce mentionnant l'accord de l'ex-mari

En cas de veuvage : l'acte de décès du conjoint